

## Le Flâneur d'or 2020 est maintenu avec un programme adapté

**Malgré la crise actuelle relative au coronavirus, le « Flâneur d'Or 2020 » aura lieu. Toutefois, des ajustements du programme sont nécessaires.**

Les circonstances exceptionnelles de la crise du coronavirus impactent également le « Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons ». À l'heure actuelle, de nombreuses villes et communes ne sont pas en mesure de soumettre des candidatures à temps. Pour le moment, il est également impossible de réunir le jury pour délibérer. Le programme du « Flâneur d'Or 2020 » est donc adapté en conséquence.

Dès à présent, les conditions sont les suivantes :

<b>Nouvelle date limite pour la soumission des projets</b>	– <b>30 avril 2020</b> : Annonce d'intention de participation au concours et nom(s) du/des projet(s) par courriel : <a href="mailto:flaneurdor@mobilitapietonne.ch">flaneurdor@mobilitapietonne.ch</a> – <b>15 mai 2020</b> : soumission du projet final avec tous les documents
<b>Examen préliminaire des projets</b>	– <b>mai / juin 2020</b>
<b>Délibération du jury</b>	– <b>d'ici septembre / octobre 2020</b>
<b>Notification aux participants du concours</b>	– <b>décembre 2020</b>
<b>Remise du prix</b>	– <b>mars 2021</b>

Si d'autres adaptations du programme s'avèrent nécessaires, nous vous en informerons en temps voulu.

Vous trouverez les dernières informations à l'adresse suivante : [www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch).

Votre personne de contact :

Pascal Regli, Chef de projet, Mobilité piétonne Suisse  
 Tel. 043 488 40 37, [flaneurdor@mobilitapietonne.ch](mailto:flaneurdor@mobilitapietonne.ch)

26.03.2020